



DECISION N° 020/LD/CRCE/CIPM/2023 DU 04 DEC 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE AVEC LE GROUPEMENT DBA SOLUTIONS CAMEROUN & WORLD ENGINEERING CONSULTING SARL APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°05510-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/CE4/CEA4 DU 27 OCTOBRE 2023 POUR L'ÉLABORATION D'UNE BASE DE DONNÉES SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES ET LA CARTOGRAPHIE DES BASSINS DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES DE LA REGIONAL DU CENTRE.

=====

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des Finances publiques ;  
Vu l'arrêté n°000446/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Centre ;  
Vu la Lettre-Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;  
Vu La Lettre-Circulaire n°00000004/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;  
Vu le dossier de consultation n°06/DCE/CRCE/CIPM /2023 du 02 novembre 2023 pour l'élaboration d'une base de données du système d'informations géographiques de la Région du Centre ;  
Vu l'avis favorable formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

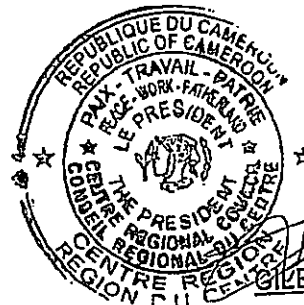
DECIDE

**ARTICLE 1 :** Le marché objet de la consultation n°06/DCE/CRCE/CIPM /2023 du 02 novembre 2023 pour l'élaboration d'une base de données du système d'informations géographiques et la cartographie des bassins de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques de la Région du Centre, est attribué au GROUPEMENT DBA SOLUTIONS & WORLD ENGINEERING CONSULTING SARL, pour un montant de Trois cent quarante-sept millions cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (347 119 286) francs CFA toutes taxes comprises, le délai d'exécution est de huit (08) mois.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ CIPM/CRCE ;
- ✓ Grpt DBA SOLUTIONS & WEC Sari ;
- ✓ Archive/Chrono.



  
GILBERT TSIMI EVOUNA.